

Formation—Loi

La semaine dernière, un rapport publié par Statistique Canada révélait qu'en moyenne, les revenus des femmes étaient inférieurs de moitié à ceux des hommes. En effet, en moyenne, les femmes gagnent environ \$8,200 par an, tandis que, toujours en moyenne, les hommes gagnent environ \$16,700 par an. Voilà l'écart à l'heure actuelle. Toute mesure législative que nous étudions et qui porte sur des questions économiques doit chercher à combler cet écart, à réparer ce tort. Si nous voulons que la situation change, et cela s'impose, le projet de loi à l'étude doit particulièrement tenir compte des besoins des femmes. Il doit chercher à régler les problèmes qu'éprouvent celles-ci à l'heure actuelle en tant que membres de la main-d'œuvre active. Il doit également envisager la contribution possible des femmes au développement économique du Canada.

J'exhorte donc le ministre à tenir compte, dans cette mesure législative, des problèmes très concrets qui se posent pour les femmes en cette décennie 1980, où nous sommes témoins de la révolution amenée par la micro-électronique. Je l'exhorte également à s'assurer que les femmes sur le marché du travail sont en mesure d'exploiter à fond leur potentiel, en mettant sur pied, de concert avec ses homologues provinciaux, des programmes d'information publique qui encourageront nos concitoyennes à surmonter les réticences qu'elles manifestent envers certains des changements qu'entraîne la nouvelle technologie.

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir débattre de ce projet de loi sur la formation professionnelle. Malgré son importance nationale, la question intéresse aussi les citoyens de ma circonscription de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington.

A la lecture du projet de loi C-115, j'éprouve le même scepticisme que les Canadiens devant les interventions du gouvernement. Pensons à la nomination de Jack Horner à la présidence de CN et au choix de l'architecte Arthur Erickson pour concevoir la nouvelle ambassade du Canada à Washington. Les cas de ce genre ne manquent pas. C'est pourquoi, devant le bill C-115, je me pose la même question que de nombreux Canadiens au sujet du gouvernement: où veut-on en venir?

Je trouve assez ridicule de vouloir créer un programme de formation professionnelle pour des emplois qui n'existent pas. Selon le ministre: «nous nous exposons à une importante pénurie annuelle de 9,000 travailleurs spécialisés en moyenne au cours des cinq prochaines années si nous n'accélérons pas le rythme de la formation de façon intensive». Si cette prédiction est faite dans le même esprit que celle du ministre des Finances quand il annonçait tout le bien qui devait découler de son budget du 12 novembre, ou que celle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), quand il vantait son Programme énergétique national, je ne puis prêter foi aux prévisions du ministre quand il nous prédit une telle pénurie de travailleurs spécialisés.

• (1530)

A mon avis, c'est un projet de loi utopique. Comment établit-on qu'il existe une pénurie? Le milieu de travail est en pleine évolution. Une fois qu'on a réussi à mettre sur pied un programme de formation en vue de répondre à la demande et d'envoyer les travailleurs sur le marché du travail, on s'aperçoit que la situation a déjà changé et que le marché s'est réorienté. Lorsque le marché du travail est en constante évolution

il est beaucoup plus logique de laisser les entreprises former et recycler leur main-d'œuvre.

Une autre chose qui m'inquiète dans ce bill c'est cette histoire de programme de formation nationale. Sans parler des problèmes logistiques et de l'alourdissement de la bureaucratie, comment établit-on qu'une formation est nationale? De toute évidence, les besoins en formation diffèrent d'une région à l'autre. Je vois très bien un travailleur de Nouvelle-Écosse se rendre au Manitoba pour y occuper un emploi ou y recevoir une formation. Néanmoins, je ne pense pas que de nombreuses personnes suivront une formation professionnelle en Nouvelle-Écosse en vue d'aller travailler au Manitoba. En fait, ce qu'il faudrait faire, c'est favoriser la création d'emplois dans le secteur privé pour notre 1.2 million de chômeurs.

Les crises se succèdent les unes aux autres et nous traitons les symptômes plutôt que la maladie et j'entends par là le manque de confiance de l'entreprise privée qui n'est pas prête à investir de l'argent canadien au Canada.

Les changements que nous constatons dans l'industrie vont se poursuivre quelque temps. Cette évolution met chaque jour en lumière de nouveaux problèmes. Nous aurons plus de mal à résoudre les difficultés causées par les fermetures d'usines si nous ne relevons pas le défi.

Une usine d'uranium de ma circonscription risque fort de fermer ses portes. Que va faire ce projet de loi pour les 400 travailleurs de la mine de Bancroft ou des autres Canadiens qui se retrouvent sans emploi à cause d'une diminution des ventes, d'une faillite ou d'une mise sous tutelle? Cette mine qui emploie plus de 380 personnes est située dans une localité de moins de 1,400 habitants. Sa fermeture aura de terribles conséquences. La solution du recyclage manque totalement de réalisme. La plupart des gens préfèrent rester chez eux, même s'ils peuvent être mutés ailleurs. Les habitants des régions rurales de ma circonscription sont attachés à leur mode de vie qui pour eux n'a pas de prix. Ces gens veulent rester là; ils veulent continuer à vivre dans leurs localités. Les quelques rares qui partent retournent à l'endroit où ils demeuraient auparavant. Ils deviennent des prestataires d'assurance-chômage et en définitive des assistés sociaux. En adoptant ce projet de loi, on agit comme si on fermait la porte de l'écurie une fois que le cheval s'est échappé.

Permettez-moi d'insister sur la répercussion que la fermeture de la mine aura sur les 380 travailleurs de cette collectivité rurale qui seront sans travail. Tout d'abord, elle représentera une perte d'impôts pour le gouvernement. Cette perte pourra dépasser \$500,000 par an. Il y a aussi des pertes d'environ 2 millions que subiront les localités pour des fournitures. Quant aux fournitures achetées à d'autres entreprises canadiennes, la perte sera d'environ 10 millions. La liste de paie annuelle est de l'ordre de 12 millions. Nous prévoyons que la localité et le Canada essuieront une perte d'environ 24 millions. Sur les 400 travailleurs, disons qu'environ 300 décideront de déménager avec leur famille. Si les 300 travailleurs qui déménagent obtiennent la subvention de déplacement qu'ils demandent au Centre d'emploi du Canada, et qu'ils réclament le montant maximum accordé par famille, le Centre d'emploi devra verser environ 1 million. Il restera donc une centaine de travailleurs qui auront droit aux prestations d'assurance-chômage. Le montant de ces prestations pour les douze premiers